

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/03/26/16- BUDGET PRINCIPAL 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 7 320 991.42 euros, Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement cumulé de 2 515 879.31 euros, Considérant les restes à réaliser d'un montant de 594 361.14 euros en dépenses et 1 438 743.39 euros en recettes, Constate un besoin de financement de 1 671 497.06 euros,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Visionis 4, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 112 417.50 euros, Constatant que le compte administratif présente un solde d'investissement cumulé de 0 euros, Considérant la décision de clôture du budget Visionis 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par délibération du 19 décembre 2023, Il est proposé la reprise des résultats de ce budget annexe par le Budget principal 2024,

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :  
⇒ **- 2 515 879.31 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement :  
⇒ **+ 1 671 497.06 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Report du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) – Résultat de fonctionnement reporté :  
⇒ **+ 5 761 911.86 euros**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mars 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX